CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 1er juin 2022 **NO 2022-09**

CATÉGORIE : ASSURANCE

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **Maintien du taux d'intérêt du barème de participation courant de l'assurance vie avec participation à 6,00 % pour 2022 et 2023**

Maintien du barème de participation courant jusqu'au 30 juin 2023

Nous maintiendrons le barème de participation des produits avec participation de l'Empire Vie aux niveaux actuels jusqu'au 30 juin 2023, tel qu'il a été approuvé par notre conseil d'administration plus tôt cette année. **Nous maintenons également le taux d'intérêt du barème de participation de l'Empire Vie de 6,0 % jusqu'au 30 juin 2023.**

Pour obtenir de l'information additionnelle concernant cette annonce, veuillez lire la foire aux questions suivantes :

Quels facteurs ont un effet sur le barème de participation?

Plusieurs facteurs ont un effet sur les fonds dans le compte de participation, notamment le rendement des placements, les résultats techniques au chapitre des règlements, les charges, les déchéances et les impôts liés aux protections avec participation.

Chaque année, nous déclarons le montant total des participations sur nos polices avec participation en fonction du rendement global du compte de participation. Ce montant peut être affecté par d'autres facteurs, comme la solvabilité du compte avec participation, les changements apportés à la législation, à la règlementation et aux règles comptables applicables. Lorsque nous déclarons des participations, le barème de participation d'un produit avec participation nous permet de déterminer la façon de distribuer le montant total des participations à chaque titulaire de ce produit.

Le barème de participation sera-t-il de nouveau modifié dans l'avenir?

Les participations ne sont pas garanties : le montant versé chaque année pourrait changer. L'Empire Vie a versé des participations à ses titulaires de polices avec participation chaque année depuis 1923, année au cours de laquelle elle a commencé à fournir des solutions d'assurance aux Canadiens et aux Canadiennes. Une fois déclarées, les participations ne peuvent pas être reprises. Le barème de participation d'une police n'est pas garanti. Nous continuerons de surveiller les taux d'intérêt et les autres facteurs affectant le compte de participation et pourrions augmenter ou diminuer en conséquence le barème de participation affectant les polices à l'avenir.

Sur quelles polices cette annonce a-t-elle un effet?

Les polices d'assurance vie et d'assurance mixte avec participation de l'Empire Vie, ainsi que les anciennes polices d'assurance vie et d'assurance mixte avec participation de Montréal Vie, de Concordia, de Dominion, de La Citadelle et de Franklin.

Nous vous prions de communiquer avec l'un de nos représentants du Service à la clientèle au 1 800 561-1268 si vous avez des questions à ce sujet.

Réservé aux conseillers

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie